

## GOUVERNANCE DE L'ADT

## Alsace Destination Tourisme – Agence de Développement Touristique

**Objet de la structure**

Accompagnement des territoires – Ingénierie, études et organisation de filières - Création de contenus et diffusion de l'information - Animation de réseaux et démarches qualifiantes - Promotion de la destination vers les marchés français et internationaux - Mise en marché de l'offre

**Constitution de la structure et gouvernance (4 collèges)****Collège****Collectivités territoriales**

Conseil Départemental du Bas-Rhin  
Conseil Départemental du Haut-Rhin  
Conseil Régional  
Association des Maires du Bas-Rhin  
Association des Maires du Haut-Rhin  
Communes et établissements publics de coopération intercommunale

*ayant adhéré aux statuts et agréés par le Conseil d'Administration*

**Collège****Organismes locaux et/ou d'intérêt général de tourisme**

Organismes locaux et/ou d'intérêt général de tourisme (principalement les Offices de Tourisme)

*ayant adhéré aux statuts et agréés par le Conseil d'Administration*

**Collège****Organisations socio-professionnelles du tourisme**

Organismes consulaires, institutions touristiques et de loisirs, organisations représentatives du secteur touristique, personnes morales de droit public ou de droit privé, dont les activités se rapportent au tourisme

*ayant adhéré aux statuts et agréés par le Conseil d'Administration*

**Collège****Partenaires**

Personnes morales de droit public ou de droit privé qui s'intéressent à l'économie touristique et participent concrètement à son développement

*ayant adhéré aux statuts et agréés par le Conseil d'Administration*

**Assemblée Générale****Conseil d'Administration**

Composé de 30 administrateurs élus par l'Assemblée Générale ordinaire réunie en collèges distincts à raison de :

**20 administrateurs pour le Collège Collectivités territoriales : dont CD 67 (8), CD 68 (8) et autres membres (4)**

**4 administrateurs pour le Collège Organismes locaux et/ou d'intérêt général de tourisme**

**4 administrateurs pour le Collège Organisations socio professionnelles du tourisme**

**2 administrateurs pour le Collège Partenaires**

*Chaque collège élit séparément ses administrateurs au Conseil d'Administration, renouvelé intégralement tous les six ans, après chaque renouvellement des Conseillers Départementaux.*

**Bureau (8 membres renouvelés tous les 3 ans) = 1 Président, 1 Président délégué, 1 Trésorier, 1 Secrétaire, 4 Assesseurs**